

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme recrute son/sa chargé(e) de mission

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme est un groupement d'intérêt public qui s'appuie sur une équipe opérationnelle composée de personnels à Lyon et en région. Les relais opérationnels de l'ANLCI en région assurent la mise en œuvre, pour l'ensemble des membres du GIP ANLCI, des priorités arrêtées par l'assemblée générale du groupement. Ils ont pour mission de coordonner l'intervention des acteurs de la lutte contre l'illettrisme et de l'accès de tous aux compétences de base sur le territoire régional.

1. Missions principales

A / Volet pilotage opérationnel des politiques publiques en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme :

- Mettre en œuvre, animer et coordonner les politiques publiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme en **Occitanie** en lien avec les acteurs concernés et selon les priorités de l'ANLCI.
- Mettre en œuvre sur le territoire régional et sous l'autorité hiérarchique du directeur du GIP ANLCI, le programme d'activités arrêté par l'assemblée générale du GIP.
- Articuler son intervention avec les priorités du Gouvernement, en lien étroit avec les chargés de mission du SGAR, les services déconcentrés et les autorités académiques, le Conseil régional et les autres collectivités territoriales, les Opco/TransitionPro : il/elle veillera notamment à ce que la prévention et la lutte contre l'illettrisme soient bien intégrées dans les politiques de droit commun portées par l'État et celui des collectivités territoriales, ainsi que dans le cadre de leurs politiques contractuelles (exemples : CPER, CRTE, Contrats de ville, Stratégie Pauvreté, numérique inclusif...).
- Collecter des données locales fiables pour alimenter les outils d'observation et de pilotage développés par l'ANLCI.

B/ Volet maillage et animation d'un réseau de partenaires opérationnels :

- Construire, animer et développer un réseau de partenaires opérationnels afin de mieux identifier les publics concernés et les réponses collectives à mettre en œuvre en prêtant une attention particulière au territoires urbains ou ruraux fragiles.
- Coopérer avec les centres ressources illettrisme locaux existants et veiller au développement de leurs missions et des moyens qui leur sont affectés. En l'absence d'un tel dispositif, impulser et accompagner la mise en place de ce nouveau service sur tout le territoire en lien avec les signataires du plan régional.

- Accompagner par son expertise la mise en place de nouvelles solutions contre l'illettrisme en développant de nouveaux partenariats pour que l'action change d'échelle.
- Porter, en tant que membre de l'équipe du GIP ANLCI, des projets de dimension nationale figurant dans le programme d'activités.
- Être acteur de la stratégie de communication de l'ANLCI.

2. Relations internes et externes

Sous l'autorité du directeur de l'ANLCI, en lien avec le préfet de Région, la rectrice de Région académique et les représentants territoriaux des membres du GIP ANLCI (Conseil régional, services déconcentrés, autorités académiques, agences de l'État, Pôle emploi, collectivités territoriales, Opcw, TransitionPro...), il/elle devra animer une coalition des décideurs et des acteurs territoriaux. Il/elle s'attachera à constituer et animer un comité consultatif régional avec les acteurs de la société civile.

3. Profil

Le métier de chargé de mission Prévention et Lutte contre l'Illettrisme est un métier de maturité qui suppose que soient déjà acquises et éprouvées un ensemble de compétences d'agent de développement. Celles-ci ont été appliquées, si possible à au moins deux domaines différents, éducatif, social, lié à la formation professionnelle, à l'insertion, etc. dans le cadre d'un parcours professionnel varié et ayant confronté le chargé de mission à des situations complexes et partenariales.

Le/la chargé(e) de mission devra construire et s'appuyer sur une **légitimité** issue à la fois de son expertise propre, de celle de l'ANLCI, de sa bonne connaissance du territoire et des jeux d'acteurs pour être à même de travailler aussi bien avec les décideurs, les financeurs et les acteurs opérationnels.

Le/la chargé(e) de mission, aura un rôle d'**ensemblier** ; il/elle devra identifier et être identifié de tous les partenaires en **Occitanie, ayant** un rôle direct ou indirect dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme. Il/elle devra avoir une vue globale et favoriser le dialogue entre ces partenaires.

Le/la chargé(e) de mission devra avoir une **approche opérationnelle et un solide ancrage territorial** pour accompagner la mise en place de solutions en aidant ses partenaires à développer des outils et des ressources contribuant à la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

Le/la chargé(e) de mission devra être **force de propositions** sur le sujet de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, impulser sa prise en compte et s'assurer qu'il soit bien intégré dans toutes les politiques locales.

Le/la candidat(e) aura une expérience solide dans l'animation de réseaux et montrera un intérêt pour les méthodes et démarches de construction collective et partenariale de solutions. Autonomie, diplomatie et ténacité, capacité d'analyse et de synthèse sont des qualités requises.

4. Localisation

Le poste est localisé à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), 5 esplanade Compans-Caffarelli BP. 98016 - 31080 Toulouse cedex 6. Le/la chargé(e) de mission articule son activité avec celle de l'équipe pilotée par le directeur régional de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités en lien étroit avec le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) et demeure placé sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de l'ANLCI.

5. Informations complémentaires

- a. Poste assimilé à la catégorie A de la fonction publique
- b. Type de contrat : CDI de droit public ou détachement
- c. Temps complet : semaine de 39 heures avec RTT au-delà de 35 heures.
- d. Permis B indispensable
- e. Nombreux déplacements dans tous les départements de la Région et au moins un déplacement mensuel à Lyon
- f. Prise en charge des frais de déplacements régionaux, interrégionaux et nationaux
- g. Rémunération selon responsabilités déjà exercées et expérience

Postuler en envoyant un CV et une lettre de motivation au directeur de l'ANLCI, Hervé FERNANDEZ, avant le 15 mai 2021 sec.directeur@anlci.gouv.fr